

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023
DELIBERATION N° DE-2023-238**

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de la délibération DE-2023-196), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-201), Mme MOTHES (à partir de la délibération DE-2023-195), M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à Mme BISAUTA ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à la délibération DE-2023-195) ; M. DAUBISSE à M. CORREGÉ (jusqu'à la délibération DE-2023-200) ; Mme MOTHES à M. UGALDE (jusqu'à la délibération DE-2023-194) ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. LACASSAGNE,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

– SACICAP Procvivis Aquitaine Sud - Rapport d'activité pour l'année 2022 du représentant de la Ville.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Bayonne est actionnaire de Procvivis Aquitaine Sud (ex-Crédit immobilier Aquitaine Sud) à hauteur d'environ 2 % du capital social, qui

s'élève à 361 656 €. Son statut est celui d'une société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété (SACICAP) depuis le 1er janvier 2008.

En partenariat avec les collectivités locales, cet établissement exerce une double activité dans le domaine du logement social.

Il met tout d'abord en œuvre un volet opérationnel de promotion immobilière traditionnelle. Procivis Aquitaine Sud est actionnaire, à ce titre, de la Compagnie Immobilière Nouvelle Aquitaine (CINA) - issue de la fusion de la Compagnie immobilière Sud Atlantique et de la Compagnie immobilière et foncière d'Aquitaine - dont elle détient 4,33 %. Cette holding a pour vocation la détention de capital des filiales immobilières et le développement du pôle immobilier. Ses recettes proviennent des produits financiers facturés aux filiales, des intérêts de placements bancaires, de dividendes des filiales et des prestations de services administratifs et comptables.

Procivis Aquitaine Sud assure ensuite des missions sociales en apportant des financements aux propriétaires occupants à revenus modestes dans le cadre de l'accèsion à la propriété, de la lutte contre l'insalubrité, l'indécence et la précarité énergétique ainsi que l'adaptation des logements aux différents handicaps et au vieillissement.

Par conventions passées avec l'État en 2007 et 2010, les SACICAP se sont engagées par leur activité « Missions sociales » à favoriser le financement des logements des ménages des propriétaires occupants modestes et très modestes, et des copropriétés dégradées.

Cet engagement s'est traduit notamment par la participation active de Procivis Aquitaine Sud à l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne qui aura permis sur la période 2018-2022 de financer les dossiers suivants :

- 26 propriétaires occupants, représentant un montant engagé de 489 133 € ;
- 12 copropriétés dégradées, représentant un montant engagé de 3 778 060 €.

De plus, par la signature le 1er septembre 2023 de la convention de l'OPAH-RU 2023-2028 du centre ancien de Bayonne, Procivis Aquitaine Sud partage l'objectif d'accompagner de nouveaux projets concernant 35 propriétaires occupants et 16 copropriétés dégradées.

Enfin, Procivis Aquitaine Sud soutient également les projets de propriétaires occupants menés sur le périmètre non couvert par l'OPAH-RU, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de la Communauté d'Agglomération Pays Basque".

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 se présentent synthétiquement de la manière suivante :

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2022	2021
Produits d'exploitation	211	486
Charges d'exploitation	302	336
Résultat d'exploitation	-91	150
Résultat financier	24	-526
Résultat courant avant impôts	-67	-376
Résultat exceptionnel	0	-500
RESULTAT DE L'EXERCICE	-67	-376

Bilan comptable

ACTIF (en milliers d'euros)	2022	2021
Actif immobilisé	12 903	12 130
dont participations	5 229	5 374
Actif circulant	3 862	4 634
Dont disponibilités	1 030	2 860
Total de l'Actif	16 765	16 764
PASSIF (en milliers d'euros)		
Fonds propres	14 553	14 620
Dettes envers les établissements de crédits	912	411
Autres dettes et divers	1 300	1 733
Total du Passif	16 765	16 764

La structure réduit son déficit d'exploitation malgré une baisse de son chiffre d'affaire. L'endettement de la structure est en baisse ce qui provoque une réduction de sa trésorerie. Le passif de Procivis reste globalement stable.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre connaissance du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Dont acte

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

